

COLLEGE SAINT FRANÇOIS D’ASSISE

***Août 2018***

Chers parents, chers élèves,

La rentrée approche, nous vous donnons un certain nombre d’informations pour qu’elle se passe dans de bonnes conditions. Nous espérons que les vacances vous ont permis de bien vous reposer.

1 – **Dates et horaires de rentrée des élèves**

* **Classes de 6ème** : Lundi 3 Septembre à 9h00

***Attention*** : les élèves de 6ème n’auront pas cours la journée du mardi 4 septembre sauf les 6HPI qui suivront leur emploi du temps dès le mardi 4.

* **Pour les autres niveaux** :

\* Mardi 4 Septembre : 3ème : 8h15 - 4ème : 9h00 et 5ème : 9h30. La matinée se déroulera avec le professeur principal, les cours de l’après midi suivent l’emploi du temps. Un accueil est toutefois assuré jusqu’à 16h45.

2 – **Horaires d’ouverture des entrées**

* L’accueil du collège est ouvert de 7h30 à 17h30 (17h15 le vendredi).
* Les élèves sont tenus d’être présents 5 minutes avant la sonnerie.

|  |  |
| --- | --- |
| **Matin** | **Après-midi** |
| Rentrée 8h05 –Sortie 11h45  Mercredi *:* 8h05 à 11h45 | Rentrée 13h10 – Sortie 16h45 sauf  Vendredi 15h55 |

Les élèves qui entrent à 8h55 ne doivent pas stationner aux abords de l’Etablissement, ni sur le parking. Le portail d’entrée, pour les élèves qui intègrent l’établissement à 8h55 est ouvert à partir de 8h50.

3 – **Accès des élèves**

Les transports en commun :

\* Les élèves seront déposés et pris en charge au rond point de la Médiathèque ou à l’arrêt sud Immaculée Conception (Boisvignal).

\* L’accès principal en voiture (côté médiathèque) est réservé aux véhicules des parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle, primaire ou 6ème. Un accès piétons pour les élèves est ouvert Rue Léon Rouveyrol – en face du commissariat de police.

Nous attirons l’attention sur les règles de sécurité à bien observer : les piétons sont toujours prioritaires.

4 – **Quelques informations concernant l’année 2018/2019**

**ASSOCIATION SPORTIVE :**

Une information sera faite aux familles et aux élèves sur les activités de l’Association sportive et sur le calendrier par l’intermédiaire des professeurs chargés de l’encadrement.L’association sportive, affilié à l’UGSEL, est ouverte à tous les élèves volontaires.

**ANIMATION PASTORALE :**

Afin de s’inscrire dans le projet d’Etablissement de Saint François d’Assise, le projet pastoral se veut innovant.

L’équipe de pastorale est composée de professeurs, de parents d’élèves et bénévoles, accompagnée par Anne-Marie CHALAMEL puis remplacée par Claire BLANC, adjointe en pastorale scolaire et le Père Dominique SAVIO MEDA, aumônier de l’Etablissement.:

Pour les jeunes : rencontre d’une heure de catéchèse niveau 6ème – 5ème – 4ème – 3ème hebdomadaire.

4 axes par niveau de classe sont dégagés :

- une approche des textes évangéliques et une approche sacramentelle,

- une action concrète de solidarité (riz pomme, banque alimentaire…),

- un pèlerinage,

- une rencontre et un échange avec des témoins.

Le père Dominique de manière régulière sera présent à l’écoute de tous.

**Tous les adultes (professeurs, parents et personnels) sont invités à participer à ce projet.**

**INFOS PRATIQUES :**

🢥 **Les livres** sont mis gratuitement à la disposition des élèves pour le travail en classe.

Nous demandons aux élèves un maximum de soins. Toute perte, toute détérioration seront facturées.

🢥 **L’étude du soir** (facultative et payante) assurée par un surveillant a lieu les lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h. Un formulaire d’inscription sera remis aux familles intéressées, sur leur demande auprès de la C.P.E..

🢥**Le carnet de bord fourni à chaque élève, est le lien indispensable entre les familles et le collège. Il informe sur les absences, retards, self, infirmerie, rendez-vous…**

**Nous vous rappelons que le carnet de bord inclus une partie agenda. Il est donc inutile pour les familles d’en racheter un autre.**

**Absences :** Les absences prévisibles doivent être justifiées et faire l'objet d'une autorisation préalable du Directeur Adjoint ou de la C.P.E. (au moins 48h avant). **Cette autorisation doit être ensuite présentée impérativement à la Vie Scolaire sur la cour dès 7h 30.**

**En aucun cas l’élève ne peut quitter l’établissement en milieu de ½ journée.**

Pour les absences imprévisibles, pour tous les élèves : internes, demi-pensionnaires et externes, les parents avertissent séance tenante le Collège par téléphone, Fax ou e-mail en donnant la raison de l'absence de leur enfant avec confirmation par le billet d’absence (à défaut, vous recevrez un sms sur votre portable impliquant de votre part une justification par téléphone).

Après une absence, l'élève doit se présenter à la Vie Scolaire sur la cour dès 7h 30 avec un billet d'absence signé par les parents avant de réintégrer son cours. **A défaut, il pourra être dirigé en étude ou être sanctionné.**

Les autorisations d’absences au self et les autorisations de sorties doivent être **présentées obligatoirement au référent de niveau sur la cour entre 7h 30 et 8h** (exception faite uniquement pour les élèves qui rentrent à 8h 55 ou 10h00).

**🢥Retenues :** Les retenues seront effectuées uniquement les mercredis de 13h00 à 15 h00. Elles ne peuvent être déplacées qu’en cas de force majeure avec demande écrite adressée à la direction. Si l’élève ne s’est pas présenté à sa retenue sans motif valable, **il pourra être dirigé en étude ou être sanctionné**. Les retenues sont envoyées aux familles par courrier.

**🢥**Pour information, il n’y a pas d’infirmière au collège et nous ne sommes pas autorisés à délivrer des médicaments aux élèves. Si votre enfant est soigné pour allergie(s) ou autre, il est impératif de faire parvenir l’ordonnance et le traitement à l’accueil.

**ASSURANCES** : Les risques scolaires et extra-scolaires sont pris en charge par l’établissement par le biais de la Mutuelle Saint-Christophe (voir dépliant ci-joint). Important : Ne pas nous faire parvenir la copie de votre assurance scolaire personnelle. Tous les élèves sont assurés par l’Etablissement. Pour ceux qui le désirent, possibilité de demander une attestation d’assurance scolaire à l’accueil/secrétariat.

\* Accident scolaire corporel : fournir un certificat médical constatant les blessures dans les 48 heures à l’accueil.

\* Accident scolaire matériel (exemple : lunettes…) : fournir un devis de réparation dans les 48 heures à l’accueil.

Rappel : l’établissement n’est pas gardien des effets personnels des élèves. A ce titre les dommages résultants de vol ou de disparitions sont exclus.

**BOURSES DE COLLEGE** : Les familles qui envisagent de faire une demande de bourse de collège pour l’année scolaire 2018/2019 doivent faire une demande de dossier auprès du secrétariat en charge des élèves par courrier *ou* courriel [secretariatelv@st-francois-dassise.eu](mailto:secretariatelv@st-francois-dassise.eu) **dès la rentrée scolaire**.(et avant le vendredi 21 septembre impérativement) **afin de vous faire parvenir un dossier**.

***Nouveau***: Simulateur de droit à l’obtention d’une bourse : [www.education.gouv.fr/bourses-de-college](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college)

**RESTAURATION** : Une carte sera remise à tout élève qui prendra ses repas dans l’établissement même à titre occasionnel. Le coût de cette carte, soit 5,00€, sera déduit du compte self de votre enfant lors du 1er versement effectué sur son compte. En cas de perte, la carte sera refaite selon le même processus mais au coût de 7,00€. ***L’élève sera sanctionné en cas de détérioration de sa carte.***

Il est rappelé que le compte Self doit être alimenté régulièrement et par avance. Vous pouvez dès à présent alimenter celui-ci en envoyant votre règlement à l’établissement ou passer à l’accueil avant la rentrée (voir tarif mensuel ci-joint).

Une boîte aux lettres située à l’entrée de l’accueil est à disposition pour le dépôt des chèques de self. Merci de préciser au dos du chèque le nom, prénom et classe de votre(vos) enfant(s).

Le prix du repas collégien est de 5,35 €.

Les élèves qui oublient leur carte de self passeront en fin de service, pour des raisons de saisie.

**A.P.E.L. :** Le bureau de l’association des parents d’élèves (A.P.E.L.) se tient à votre disposition. Nous vous remercions pour la confiance que vous pouvez leur porter.

**VETEMENTS et OBJETS PERDUS :** Un grand nombre de vêtements, chaussures et objets sont récupérés chaque année. **Nous vous conseillons de marquer les vêtements de vos enfants.**

**DATES DES VACANCES SCOLAIRES ZONE A :**

**Toussaint** : du Samedi 20 octobre au 4 novembre 2018 (reprise des cours le 5 novembre)

**Noël** : du Samedi 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 (reprise des cours le 7 janvier)

**Hiver** : du Samedi 16 février au 3 mars 2019 (reprise des cours le 4 mars)

**Printemps** : du Samedi 13 avril au 28 avril 2019 (reprise des cours le 29 avril)

Bonne fin de vacances à tous.

Cordialement.

Le directeur adjoint, Le chef d’Etablissement,

T. CAPRIOGLIO O. GARCIA

**2 Boulevard de la Corniche – CS 50083 – 07203 AUBENAS Cedex**

 **04 75 35 69 80 // Fax : 04 75 35 69 89**

**Mèl :** [**direction@st-francois-dassise.eu**](mailto:direction@st-francois-dassise.eu)

**Blog : [www.sfactu.com](http://www.sfactu.com) // Site Web : [www.st-francois-dassise.eu](http://www.st-francois-dassise.eu)**

Note particuliere sur le règlement intérieur

Nous voudrions attirer votre attention sur quelques points du règlement concernant les élèves, sûrs que vous apporterez votre concours à le faire respecter auprès de vos enfants.

1. **La tenue vestimentaire** :

Nous insistons, une nouvelle fois sur la tenue que doivent porter les élèves ; notamment dans les périodes chaudes *(fin d’année ou début d’année scolaire).*

Nous savons que les adolescents aiment souvent braver l’interdit dans ce domaine. Mais il nous apparait important de leur faire comprendre qu’à l’école doit être sauvegardée une atmosphère de travail et de respect.

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter en cours les élèves qui porteraient shorts, débardeurs, jupes ou robes trop courtes, chaussures non adaptées.

1. **Le téléphone portable / les usages du numérique** :

Depuis 1 ou 2 années, la Vie Scolaire fait un travail important pour sensibiliser les élèves aux mauvais usages de ces moyens de communication : diffusions de photos ou de vidéos répréhensibles, utilisation à l’insu des professeurs ou des surveillants, ainsi qu’à l’usage d’internet rassemblés sous la nouvelle expression du cyber-harcèlement. Là aussi nous comptons sur vous pour veiller aux débordements et nous soutenir dans notre action.

1. **Travail scolaire** :

Nous insistons également sur la nécessité absolue du travail scolaire (à la maison, en études surveillées et dirigées) sans lequel l’apprentissage reste vain. Il n’est pas acceptable que les élèves viennent en cours sans avoir fait leurs devoirs ou appris leurs leçons.

La collaboration étroite des parents et des enseignants sur ce point nous paraît aussi essentielle pour faire comprendre aux élèves le goût de l’effort.

1. **Les rivalités entre élèves et le harcèlement** :

Depuis plusieurs années, les équipes travaillent sur la sensibilisation des élèves au harcèlement. Vos enfants ne mesurent pas combien des paroles ou des gestes peuvent blesser d’autres enfants. C’est toute une éducation au respect d’autrui mais aussi à la médiation pour réduire les faits de moqueries ou parfois de violence.

Ces points seront repris en début d’année dans les classes par les professeurs principaux ou par la conseillère d’éducation.